

LAPEYROUSE

1978

Canton de MONTAIGUT
Arrondissement de RIOM
Département du PUY-DE-DOME
63

REVUE D'INFORMATION
MUNICIPAL
diffusée gratuitement
Reproduction et Vente
Interdites

Rédaction - Documentation
Diffusion
Mairie :
LAPEYROUSE

Mot du Maire
Budget
Réalizations
Projets
Sociétés Locales

le mot du Maire

Chers amis,

Mon premier mot, comme il se doit, sera, au nom de la Municipalité tout entière, un mot de remerciement pour la confiance manifestée à notre égard.

Cette confiance donnée avec beaucoup de générosité ne doit pas être aveugle : c'est la raison pour laquelle, comme nous vous l'avions promis, il convenait que vous soyez tenus informés de la vie de votre commune.

Vous vous en doutiez, celle-ci est un être vivant, avec ses joies, ses peines, ses espérances, ses réalisations, sa part de rêves et son vécu quotidien.

A travers ces quelques pages, j'espère que vous pourrez cerner de plus près la réalité, nos forces et nos faiblesses.

Puissiez-vous un instant sentir le coeur de votre cité battre.

Il convient, en effet, que du plus jeune au plus âgé, vous ayez conscience d'appartenir à une même *entité administrative, base de toute vie collective*. Par delà nos particularités, par delà nos divergences, *soyons ensembles porteurs d'un message d'avenir*, sachons à la fois tirer les leçons du passé et de l'expérience, et avoir cette sensibilité créatrice de l'homme raisonnable de demain.

LE MAIRE.

JEAN MICHEL.

la commune

Par son emplacement géographique, la commune de LAPEYROUSE se trouve presque en dehors du département du Puy-De-Dôme. Cette situation n'est pas sans lui créer quelques difficultés : il a fallu attendre de nombreuses années l'arrivée de l'eau potable, par exemple...

Ses 3 614 ha en font la commune la plus étendue du canton possédant le plus important réseau de voirie : plus de 80 kms de chemins à entretenir. A peu près tous les villages sont maintenant reliés aux routes départementales par des chemins goudronnés. Le reste du réseau vicinal s'améliore d'année en année.

Son altitude variant entre 395 m et 600 m l'apparente à la campagne bourbonnaise et en fait un pays de polyculture mais surtout d'élevage : bovins, ovins, porcins.



le bourg

L'exode rural a pratiquement fait disparaître la petite propriété non rentable au profit de la moyenne propriété familiale.

La population qui a dû atteindre environ 1 700 hab au début du siècle est depuis en sérieuse régression. Au dernier recensement, il n'y avait plus que 770 hab sur toute la commune. De plus, cette population a beaucoup vieilli puisque l'on compte actuellement 130 personnes de plus de 70 ans.

255 personnes seulement sont normalement en âge de participer à la vie active de la commune. Cette nouvelle situation mérite d'être prise en considération.

Les jeunes, qui ne trouvent plus sur place le travail spécialisé qu'ils cherchent, s'orientent vers les grandes villes.

Conseil Municipal

Les membres :

Le Maire : Jean MICHEL - Les Chemins
1er Adjoint : Camille BUVAT - La Loge
2ème Adjoint : Robert DECORPS - Le Bourg

Les Conseillers :

Gustave ARNAUD - Le Bourg	Marcel GUILLOT - Bruges
Guy BERTHON - Villargeat	Paul MEUNIER - Les Châtaigniers
Robert BOUCHARDON - La Loge	Paul MEUNIER - Peuchot
Maurice COLAS - La Maison Neuve	Yvon MONCELON - Busserolles
Henri GUILLOT - Le Poux	Henri PERRIN - Augères

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'EQUIPEMENT

Camille BUVAT	Paul MEUNIER (Les Châtaigniers)
Marcel GUILLOT	Paul MEUNIER (Peuchot)

COMMISSION DES FINANCES

Gustave ARNAUD	Henri GUILLOT
Robert DECORPS	Paul MEUNIER (Peuchot)

COMMISSION AUX AFFAIRES SOCIALES

Maurice COLAS	Paul MEUNIER (Les Châtaigniers)
Henri GUILLOT	Henri PERRIN

COMMISSION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Gustave ARNAUD	Marcel GUILLOT
Guy BERTHON	Yvon MONCELON

COMMISSION ELECTORALE ET D'INFORMATION

Robert BOUCHARDON	Robert DECORPS
Camille BUVAT	Henri GUILLOT

COMMISSION SPORTS-LOISIRS ET ANIMATION

Guy BERTHON	Maurice COLAS
Camille BUVAT	Henri PERRIN

DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE

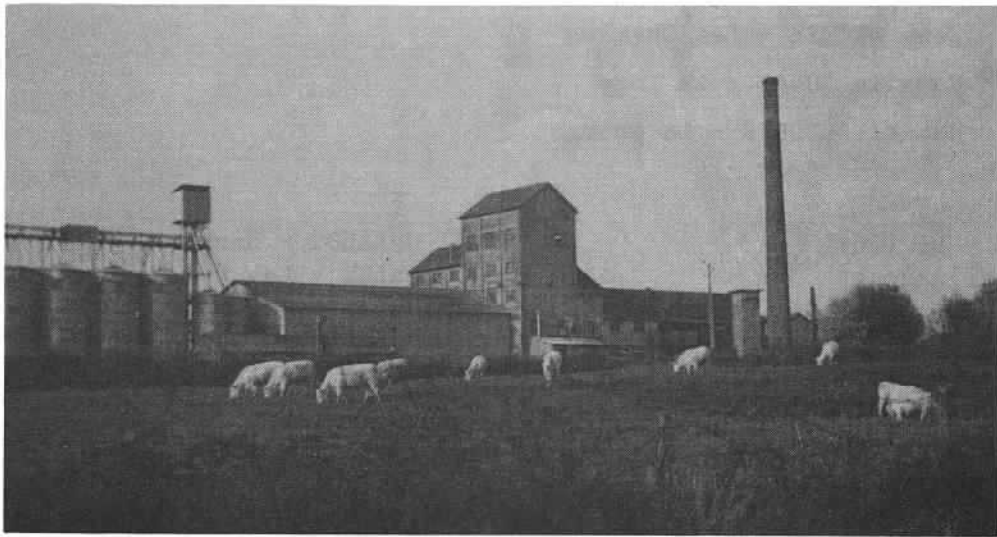
Marcel GUILLOT
Jean MICHEL

DELEGUES AU SYNDICAT "SIOULE & MORGE"

Robert DECORPS
Jean MICHEL

DELEGUES AU SYNDICAT DE MENAT

Camille BUVAT
Paul MEUNIER (Les Châtaigniers)



Nos deux petites usines, l'U.C.A.B.E.C. pour l'alimentation du bétail et l'Auxiliaire Agricole de la Combraille pour les engrais, ainsi que notre artisanat local ont permis cependant à certaines familles de se fixer à LAPEYROUSE. Cet artisanat, qui a d'ailleurs l'air de vouloir se développer, permettra sans doute à d'autres familles de s'implanter.

Une meilleure utilisation des habitations fermées faciliterait sans doute ce développement.

Grâce aux commerçants de LAPEYROUSE et à ceux qui viennent des communes voisines, les habitants peuvent trouver sur place à peu près tout ce dont ils ont besoin mis à part l'habillement.

En ce qui concerne le transport, la gare de LAPEYROUSE a joué pendant longtemps un rôle très important dans la région. Il est vrai que depuis le développement considérable de l'automobile et surtout depuis la fermeture des mines, elle a perdu beaucoup de son importance. Grâce au trafic marchandises, elle reste malgré tout l'un des pôles vivants de la commune.

L'école, par contre, a été sévèrement touchée par le dépeuplement des campagnes et le regroupement des élèves à SAINT-ELOY-LES-MINES. De 116 en 1960, l'effectif est tombé à 60 actuellement.

Le dépeuplement et la baisse d'activités économiques ne sont peut-être pas inéluctables. Il nous appartient de prévoir et mettre en oeuvre les moyens propres à susciter un nouvel essor et notamment ceux susceptibles de maintenir la population au pays.

C'est une oeuvre collective, il nous faut agir ensemble.

le budget

Chaque famille, chaque individu se trouve quotidiennement confronté aux problèmes de son budget.

Ne faut-il pas compter au plus juste, souvent utiliser au mieux les ressources ? Mais en définitive, un impératif : dépenses et recettes doivent s'équilibrer.

Il en est de même dans la gestion communale à une exception près : les recettes peuvent toujours augmenter, il suffit d'une décision du Conseil Municipal dont vous ressentiriez les effets particulièrement ; la conséquence directe étant l'augmentation des impôts locaux.

Soyez assurés que nous avons conscience de ne pas abuser de cette possibilité.

Nous nous proposons, dans l'étude qui suit, de vous présenter le budget de notre commune ou tout au moins les grands axes et les principaux postes.

LE BUDGET PRIMITIF 1978

C'est l'état des recettes et des dépenses communales prévues pour l'année prise en considération. Elles sont classées en 2 parties :

- section de fonctionnement
- section d'investissement

LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le budget primitif entre en application le 1er janvier. Le budget supplémentaire est établi, en principe, en septembre.

Pourquoi ce deuxième budget ?

A la clôture de l'exercice précédent, il y avait des opérations en cours : des recettes n'avaient pas été réalisées, des factures n'avaient pas été produites à temps, des travaux étaient inachevés. De plus, certaines prévisions du budget primitif de l'exercice en cours se révèlent insuffisantes, des projets nouveaux ont été décidés. Les recettes et les dépenses correspondant à tous ces éléments seront inscrites au budget supplémentaire que l'on appelle aussi budget additionnel.

PAIEMENTS ET ENCAISSEMENTS

Toutes ces opérations sont exécutées par le Receveur Municipal, (le Percepteur) d'après les mandats et les titres de recettes établis par le Maire. A chaque mandat sont annexées des pièces justificatives (factures, mémoires, marchés, extraits de délibération du Conseil Municipal, etc...).

Les mandatement sont faits dans le cadre des sommes prévues à chaque article du budget.

LE COMPTE ADMINISTRATIF

Le Maire est contrôlé dans sa gestion par le Conseil Municipal. En fin d'exercice, le Maire établit le bilan comptable qui s'appelle compte administratif. Le Conseil Municipal peut alors vérifier si le Maire a bien géré les ressources communales tel que le prévoyait le budget.

Comme les budgets, le compte administratif est vérifié et visé par le Sous-Préfet.

dépenses

- FONCTIONNEMENT

D E P E N S E S	Montant	Répartition
FOURNITURES (scolaires, de bureau, combustibles...)	41 600	7,5 %
FRAIS DE PERSONNEL - CHARGES SOCIALES (employés de Mairie, écoles, voirie)	101 967	18,3 %
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS (entretien des bâtiments, de la voirie, électricité, assurances...)	81 518	14,7 %
PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS (aide sociale, frais de fonctionnement du C.E.S.)	58 142	10,5 %
ALLOCATIONS - SUBVENTIONS (sociétés locales, organisations diverses)	26 620	4,9 %
FRAIS DE GESTION GENERALE (Impôts, Indemnités du Maire et des Adjointes)	32 813	5,9 %
FRAIS FINANCIERS (intérêts des emprunts)	93 586	16,9 %
PRELEVEMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT	118 303	21,3 %

- INVESTISSEMENT

D E P E N S E S	Montant	Répartition
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	76 528	12,9 %
TERRAIN	32 566	5,4 %
TRAVAUX ECOLES	12 269	2,0 %
VOIRIE	416 220	70,0 %
TOUT-A-L'EGOUT	5 000	1,0 %
W.C. publics	37 338	6,2 %
PARTICIPATION AUX FRAIS DE CONSTRUCTION DU C.E.S.	14 882	2,5 %

recettes

- FONCTIONNEMENT

R E C E T T E S	Montant	Répartition
PRODUITS DOMANIAUX (Loyer, concession dans cimetière)	2 800	0,5 %
PRODUITS FINANCIERS (intérêts des prêts et créances)	920	0,2 %
RECOUVREMENTS (redevances sur consommation d'eau, recouvrement frais de chauffage, éclairage)	57 254	10,3 %
RECETTES FISCALES INDIRECTES (attribution de garantie, attribution de répartition)	197 826	35,7 %
IMPOTS INDIRECTS (taxe sur spectacles, taxe additionnelle aux dts de mutation, permis de chasser)	9 902	1,8 %
CONTRIBUTIONS DIRECTES	236 000	42,5 %
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	49 647	9,0 %

- INVESTISSEMENT

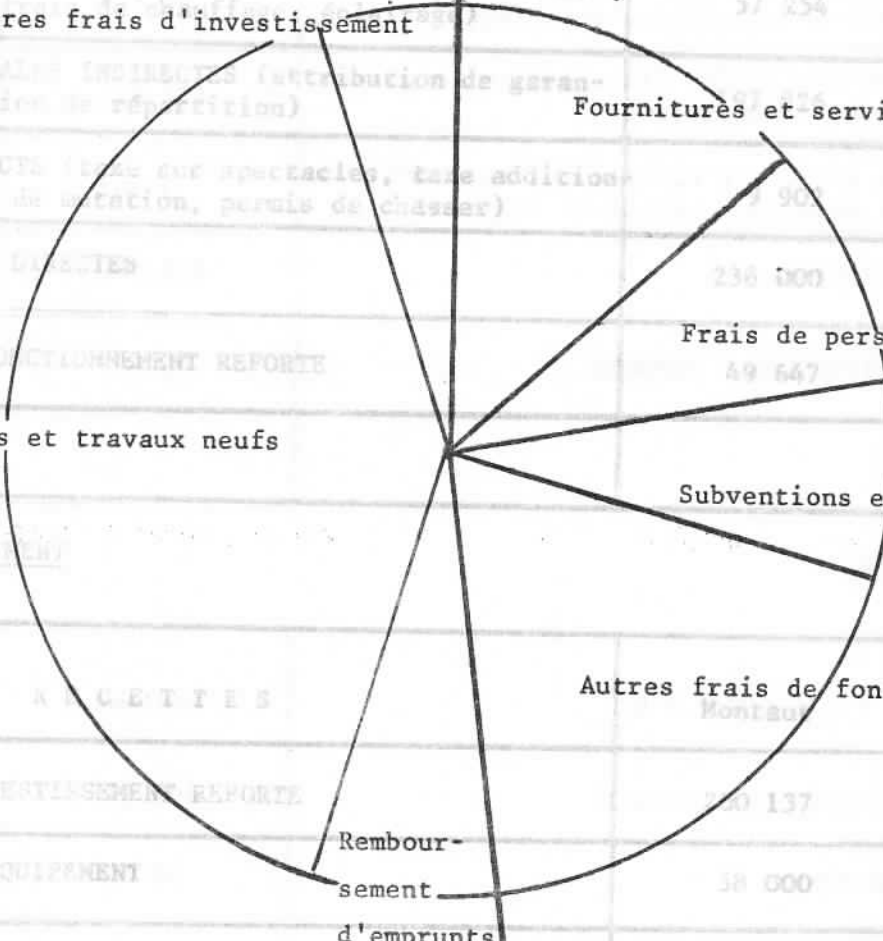
R E C E T T E S	Montant	Répartition
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	200 137	33,7 %
SUBVENTION D'EQUIPEMENT	58 000	9,6 %
PRELEVEMENT SUR RECETTES DE FONCTIONNEMENT	118 302	20,0 %
FONDS D'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES	18 365	3,0 %
EMPRUNTS	200 000	33,7 %

recettes

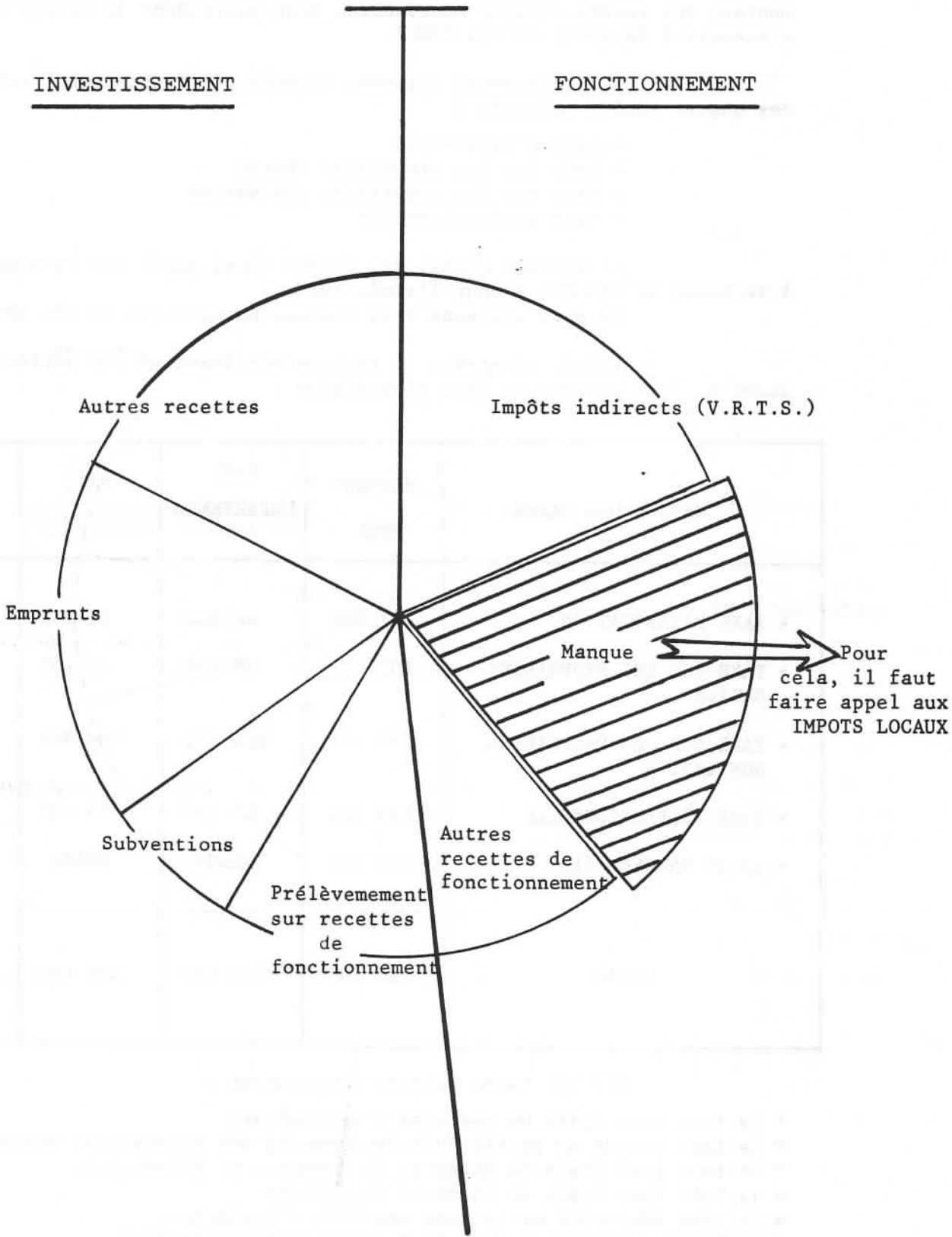
DEPENSES

FONCTIONNEMENT

RECETTES		DEPENSES	
INVESTISSEMENT	Montant	FONCTIONNEMENT	Repartition
PRODUITS DOMANIAUX (Loyer, concession dans cimetières)	2 800		0,5 %
PRODUITS FINANCIERS (intérêts des prêts et créances)	920		0,2 %
REMOUVEMENTS (redevances sur consommation d'eau, chauffage)	57 254		10,3 %
Autres frais d'investissement			
APPORTS FISCAUX INDIRECTS (attribution de garantie, attribution de répartition)			
LAPOURTE (taux sur spectacles, taxe additionnelle sur des de station, permis de chasser)	900		1,5 %
CONTRIBUTIONS DIRECTES	236 100		42,5 %
RESERVE DE FONCTIONNEMENT REPORTE	49 647		9,0 %
Acquisitions et travaux neufs			
RECETTES			
		Autres frais de fonctionnement	
RESERVE D'INVESTISSEMENT REPORTE	20 137		3,7 %
SUBVENTION D'EQUIPEMENT	38 000		9,6 %
EMPRUNT SUR RECETTES DE FONCTIONNEMENT	118 302		20,9 %
FONDS D'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES	18 365		3,0 %
EMPRUNTS	200 000		33,7 %



R E C E T T E S



les impôts

Comme il ressort des explications fournies et des schémas, le montant des impôts directs nécessaires pour équilibrer le budget de 1978 s'élevait à la somme de 236 000 F.

Le prélèvement d'impôts directs s'effectue par l'intermédiaire des quatre impôts suivants :

- + taxe d'habitation
- + taxe sur les propriétés bâties
- + taxe sur les propriétés non bâties
- + taxe professionnelle

Le montant global des impôts ainsi payés sur la commune s'élève à la somme de 720 207 F pour l'année 1978.

La part revenant à la commune ne sera que de 236 000 F.

Voici, ci-après, le tableau représentant les différents impôts directs, leur montant et leur répartition :

NATURE DES TAXES	MONTANT REEL	PART DEPARTEMEN- ALE	PART COMMUNALE	PART SYNDICALE
+ TAXE D'HABITATION	77 906	40 984	24 353	9 959
+ TAXE SUR LES PROPRIETES BATIES	103 923	38 658	43 107	17 629
+ TAXE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	275 623	114 513	106 343	43 491
+ TAXE PROFESSIONNELLE	159 880	65 737	62 197	25 436
+ TAXES ANNEXES (1)	102 875	NEANT	NEANT	NEANT
TOTAL	720 207	259 892	236 000	96 515

(1) Les taxes annexes comprennent :

- + la taxe pour frais de chambres d'agriculture
- + la taxe perçue au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles
- + la taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie
- + la taxe pour frais de chambres de métiers
- + la taxe régionale et la taxe spéciale d'équipement
- + cotisation nationale de 6,50 % (taxe professionnelle)

quelques précisions...

I - Chapitre "Subventions"

Le Conseil Municipal a décidé d'allouer aux sociétés ci-dessous désignées les subventions suivantes pour l'année 1978 :

- Cantine scolaire	12 700 F
- Comité des Fêtes	3 000 F
- Club du 3ème Age	3 000 F
- Foyer Laïc	500 F
- Société de Chasse	200 F
- Union Sportive	200 F
- Oeuvre des pupilles des Ecoles Publiques	200 F
- Lutte contre le cancer	200 F

II - Chapitre "Participations aux frais de construction et de fonctionnement du C.E.S."

Cette participation s'élève pour 1978 à une somme totale de 23 384 F se décomposant comme suit :

- frais de construction	14 882 F
- frais de fonctionnement	8 502 F

La première des deux sommes a été mandatée d'office par Monsieur le Sous-Préfet de RIOM. Il convient de souligner à ce sujet, comme relaté à différentes reprises dans la presse, que la commune s'est toujours opposée à participer au paiement des frais de construction du C.E.S. de SAINT-ELOY-LES-MINES (première délibération prise à ce sujet le 13 avril 1975).

En effet, aucune consultation et aucune concertation des maires concernés n'a eu lieu avant ou pendant la construction de cet établissement dont la commune siège avait promis d'assumer l'intégralité du coût de l'opération.

Devant le mandatement d'office opéré, les maires des communes concernées, soutenus par les conseils municipaux unanimes, ont demandé, dans un premier temps, la création d'un syndicat intercommunal et une réunion de consultation. Dans un deuxième temps, devant l'absence de réponse, les maires ont présenté leur démission pour appuyer la légitimité de leur action.

Cette action semble avoir été efficace ; une réunion ayant eu lieu le vendredi 24 novembre 1978 à la Sous-Préfecture de RIOM : la création d'un syndicat devant aboutir.

Réalisations

TRAVAUX DE VOIRIE

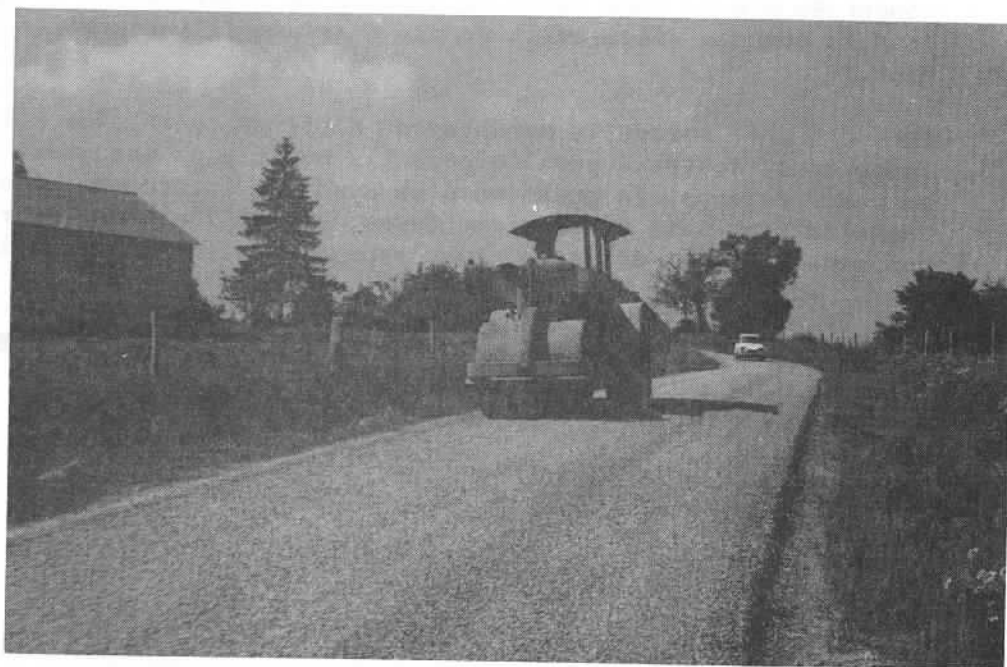
I - GROS TRAVAUX



avant

Au cours de l'année 1978 ont été réalisés d'importants travaux de voirie pour un montant global de 205 967 F. Ces travaux concernaient les chemins des Biolles, des Prats, de Villargeat, du Cluzeau, de Chez Coutier, des Chapuzards, du Breux et de La Chiraille.

Ils consistaient à empierrer et goudronner les chaussées des chemins précédemment ouverts sur une longueur d'environ 3 500 m.



après

II - OUVERTURE DE CHEMINS

Suite à une délibération du Conseil Municipal en date du 2 juillet 1978 approuvant le projet de réalisation, l'entreprise MONTEIL a ouvert et empierré le chemin du Vernet aux Bruyères sur une longueur de 1700 m. Une fois l'opération terminée, son coût devrait s'élever à la somme de 105 810 F.

Le Conseil a ainsi entendu profiter de la subvention qui venait de lui être allouée exceptionnellement au titre du F.S.I.R. (Fonds Spécial d'Investissement Routier) pour l'année 1978 d'un montant de 38 000 F.

III - DEBROUSSAILLAGE

Au cours de l'année 1977, des travaux de débroussaillage ont été réalisés sur une longueur de plus de 30 kms. Le coût de l'opération s'est élevé à 14 435 F.

Il est rappelé à ce sujet, que normalement ces travaux incombent aux propriétaires de parcelles riveraines de la voirie. Il serait bon que chacun fasse le nécessaire.

IV - CURAGE DE FOSSES

En 1977 et 1978, de nombreux fossés ont été curés. Ces travaux étaient indispensables ; les fossés n'ayant pas été nettoyés depuis longtemps. Le coût de l'opération s'est élevé à :

en 1977	10 117 F
en 1978	22 246 F

V - ENTRETIEN COURANT DE LA VOIRIE

A la demande du Conseil, le Syndicat de MENAT, dont la commune est adhérente, a procédé à l'entretien indispensable de toutes les voiries goudronnées, détériorées après un rude hiver.

Dans ce cadre ont été réalisés la réfection des chaussées du Bourg après travaux d'assainissement ainsi que le goudronnage de la Place de la Mairie et de l'emplacement de l'ancienne "baraque".

ACHAT DE MATERIEL

En 1977, il a été procédé à l'achat du matériel de bureau indispensable à notre époque au Secrétariat de Mairie et au service des administrés.

Ces achats se sont élevés à la somme de 12 000 F et comprennent notamment une machine à écrire, une calculatrice et un photocopieur ; ce dernier étant, bien entendu, à la disposition de tous.

En 1978, il a été procédé à l'achat d'une tondeuse à gazon pour assurer l'entretien de la Place de l'Eglise ainsi que le cimetière.

SERVICES

I- Assistante Sociale

Par délibération en date du 4 décembre 1977, le Conseil Municipal a demandé à Messieurs le Président et Directeur de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de bien vouloir envisager l'ouverture d'une permanence à LAPEYROUSE.

Après enquête et avis favorable des délégués communaux, il a été décidé dans un premier temps que, pour une durée de 6 mois, une permanence serait tenue par l'Assistante Sociale le 1er mardi de chaque mois de 10 heures à 12 heures, Salle de la Mairie.

Cette initiative semble appréciée puisque de nombreuses personnes viennent demander conseil à Melle BONHOMME et devant cette fréquentation, il y a de fortes chances que cette permanence soit maintenue.

II - Bibliobus.

Comme il avait été promis, il a été demandé à la Bibliothèque Centrale de Prêt de mettre gratuitement à la disposition des habitants de la commune des livres et illustrations qui peuvent être retirés en Mairie aux heures d'ouverture, Salle de la Bibliothèque.

Ce service a obtenu un succès certain et grandissant.

III - Ordures Ménagères

Pour éviter que le territoire de la commune ne devienne un grand dépotoir, le conseil municipal, dans sa séance du 2 juillet 1977, a décidé à l'unanimité d'étendre le ramassage des ordures ménagères à tous les villages ; les jours et lieux de ramassage pouvant être consultés en Mairie.

Un contrat a été passé avec Monsieur Adrien VIRMONT pour l'année 1978 pour la somme de 15 000 F.

Dans ces conditions, il est rappelé qu'il est interdit de déposer des ordures, immondices, vieilles ferrailles etc... en bordure des routes, chemins départementaux et communaux.

Les déblais, matériaux de démolition etc... doivent être déversés à la décharge municipale aménagée à cet effet, au lieu-dit "Saliens" C.D. 92, route de DURMIGNAT.

Les usagers sont priés de laisser les abords et l'accès de la décharge dans un état permettant l'utilisation normale.

Il est recommandé pour le ramassage des ordures de mettre celles-ci dans des sacs ou poubelles fermés.

Projets

I - VOIRIE RURALE

Le Conseil Municipal a décidé de poursuivre l'aménagement de la voirie communale ; ayant bénéficié dans le cadre du F.S.I.R. d'une subvention exceptionnelle pour l'année 1978 de 38 000 F permettant de réaliser un montant de travaux de 190 000 F. En plus du chemin des Bruyères précédemment mentionné, il a été décidé l'ouverture et l'aménagement des chemins de Montaban et des Cerisiers.

La subvention a permis d'obtenir un emprunt de 150 000 F de la Caisse d'Epargne au taux de 9,25 % pour une durée de 15 ans. Les travaux concernant les chemins de Montaban et des Cerisiers seront exécutés au cours de l'année 1979. L'accord de deux propriétaires manquant pour le dernier cité.

II ASSAINISSEMENT

Devant les problèmes posés tant à La Gare, La Loge et le Bourg , soit par la stagnation ou l'écoulement direct dans le ruisseau des eaux usées, nous avons envisagé de procéder à l'assainissement par la création d'un réseau de tout-à-l'égoût. Ce problème a fait l'objet d'une large information et de nombreux débats au conseil municipal.

Par délibération en date du 23 septembre 1978, nous avons décidé de confier la réalisation au Centre d'Etudes Hydrauliques de Monsieur THIODAT, le conducteur d'opération étant la Direction Départementale de l'Agriculture.

Des subventions de 30 % pour le réseau et de 80 % pour les stations d'épurations seront allouées.

Vu l'importance du projet, les travaux seront réalisés par tranches successives suivant les possibilités financières de la commune.

III - TERRAIN DE SPORTS

Où en est le terrain de sports ? Question que chacun se pose et en particulier les jeunes. Dans sa séance en date du 2 juillet 1977, le Conseil a décidé par 10 voix "pour" et 2 "abstentions" de ne pas accepter l'acquisition pour un prix de 35 000 F du terrain sis à la Maison Rouge et de poursuivre l'expropriation de celui situé face la Mairie, expropriation commencée sous la municipalité précédente.

Le Conseil a en effet pris en considération le fait que le terrain de sports, s'il doit permettre aux équipes locales de jouer le dimanche, doit aussi servir aux enfants des écoles le plus souvent possible.

C'est pourquoi le terrain du Bourg jouxtant les écoles sera plus à même de remplir le second rôle, évitant ainsi aux enfants de circuler en groupe sur le C.D. 998 et de traverser le croisement de la Maison Rouge, dangereux s'il en est.

C'est ainsi qu'une nouvelle ordonnance d'expropriation a été prise suite à l'arrêt de la cour de cassation rendu à l'encontre de la première.

Il convient de signaler qu'un nouveau pourvoi a été fait par les propriétaires!!!

Quoi qu'il en soit, le juge à l'expropriation doit venir fixer le montant de l'indemnité courant décembre 1978.

Il est à souhaiter que les propriétaires qui avaient précédemment sollicité un prix de 523 000 F soit 52 millions anciens pour 1 ha 40 ne continuent pas dans leurs errements anciens et reviennent à une appréciation plus juste du prix du terrain à LAPEYROUSE.

REMEMBREMENT.

Question délicate s'il en est, le problème du remembrement a été abordé à différentes reprises par le Conseil Municipal et notamment le 2 juillet 1977 et le 16 septembre de la même année, lors de cette dernière réunion tous les agriculteurs et personnes concernées avaient été conviés à venir s'informer, un exposé complet sur les avantages et inconvénients du remembrement étant fait par Monsieur LERMIGEAUX, géomètre principal du génie rural, qui devait parler devant une salle bien remplie.

Suite à cette information et après une large discussion, le Conseil Municipal dans sa séance du 24 septembre 1977 prenant en considération notamment en premier lieu les difficultés dans lesquelles se trouvent les exploitants agricoles pour cultiver et accéder à leurs parcelles de terre disséminées et en second lieu, le coût important des travaux de voirie à entreprendre pour l'amélioration indispensable des chemins communaux, a décidé par 10 voix "Pour" et 2 "Abstentions" d'émettre un avis favorable au principe même du remembrement.

Sur l'opportunité d'engager la procédure immédiatement, le conseil était plus partagé, certains membres préférant connaître le tracé de l'autoroute A 71, mais devait par 6 voix "Pour", 4 "contre" et 2 "Abstentions" solliciter l'inscription immédiate de la commune sur la liste des communes à remembrer déposée au Génie Rural.

Renseignements pris, la commune de LAPEYROUSE figure en 13ème position.

W.C. publics.

Le Conseil Municipal a décidé la construction d'un W.C. Place de l'Eglise.

Un devis a été établi et les fonds affectés à cet effet, inscrits au budget. L'entrepreneur chargé de la réalisation doit commencer les travaux prochainement.

Aménagement du local de la cure.

Après une réunion à la Mairie en présence de Monsieur le Curé et des responsables des clubs du 3ème Age et des Jeunes, le Conseil a décidé de procéder à l'aménagement du local de la Cure ; une salle étant affectée à Mr le Curé, une autre au Club du 3ème Age et une dernière au Club des Jeunes.

Le dossier est déposé et doit passer à la session du Conseil Général du mois de décembre.

Cimetière.

Devant les problèmes posés par l'écoulement des eaux dans les allées et le ravinement consécutif, le Conseil Municipal a demandé aux services des Ponts et Chaussées d'établir un plan et devis estimatif des travaux à réaliser dans le cimetière.

Aux termes du devis remis à la Mairie, il ressort que le coût d'aménagement des principales allées s'élèverait à la somme de 100 000 F. Le Conseil aura à se prononcer lors du vote du budget primitif 1979.

Nos Associations: **foyer laïc**

1938-1978 : le Foyer Laïc fête son 40ème anniversaire puisqu'il est né le 10 juillet 1938 sous le nom d'Amicale Laïque.

Après quelques années de sommeil vers les années 50, il repart véritablement en 1958 avec à sa tête Monsieur Camille BUVAT, puis Auguste DURANTHON. A partir de cette date, il organise de nombreuses manifestations : bals, cinémas, fêtes des écoles, tirs aux pigeons, voyages, etc...

Avec l'argent provenant de ces manifestations, il dote la commune d'une salle des Fêtes pratiquement indispensable. Cette salle est d'ailleurs à la disposition de toutes les sociétés de LAPEYROUSE, moyennant un droit de location.

En 1978, le Foyer Laïc a mis sur pied le Bal des Rois, la Fête des Ecoles le 25 mars au cours de laquelle Monsieur Camille BUVAT s'est vu remettre, de la main des responsables départementaux, la médaille de bronze de la Ligue de l'Enseignement pour ses nombreuses années de participation à l'animation du Foyer.



En mai, les tireurs étaient à l'honneur avec le tir aux pigeons d'argile et le 11 juin, la commune tout entière a participé et remporté Interjeux 78.

Les 14, 15 et 16 juillet, plus de cinquante personnes ont pris la route pour les champs de bataille de la région de Verdun et l'Alsace du Nord.

Il est fortement question d'organiser une exposition d'objets anciens. Pour cela, il sera fait appel à tous ceux qui possèdent de tels objets. Il est même possible dès maintenant d'en dresser une liste et de la remettre à un responsable.

L'excédent de recettes de ces manifestations sert à financer l'entretien de la Salle des Fêtes, l'arbre de Noël des enfants, les colis offerts aux personnes du 3ème Age, le voyage scolaire.

union sportive

L'Union Sportive de LAPEYROUSE a vu le jour voici 5 ans. Ce club de football regroupe une grande partie des jeunes, et quelques moins jeunes de la commune qui éprouvent un grand plaisir à se retrouver chaque dimanche autour du ballon rond.

Leur stade est encore rudimentaire, mais ils ont bon espoir d'en avoir bientôt un mieux aménagé.

Ils sont bien encadrés par un groupe dynamique qui n'a d'autre but que de leur apporter, avec les joies du sport, la détente et d'entretenir entre tous une franche camaraderie.

Voici la composition de ce groupe :

- Président d'honneur : René MICHEL
- Président actif : Marcel MOURAGNON
- Vices-Présidents : René BRUN et André MICHEL
- Secrétaire : Colette PERRIN
- Secrétaire-Adjoint : Joël PERRIN
- Trésorier : Maurice BERTHON
- Trésorier-Adjoint : Henri PERRIN

Le club qui compte une quarantaine de licenciés comporte deux équipes qui jouent en 3ème et 4ème division et qui espèrent bien obtenir un meilleur classement au cours de la prochaine saison.



EQUIPE 1ère
Saison 1977-1978



EQUIPE 2
 "Les Vieux" et Les Jeunes
 Saison 1977-1978

Outre les matches officiels qui se déroulent du début de septembre à la mi-avril, le club organise des rencontres amicales avec les communes environnantes. Un tournoi de sixte qui connaît un vif succès, a lieu chaque année le lundi de Pâques. Fin juin, un grand bal attire une jeunesse pleine d'entrain. Un méchoui fin juillet rassemble les amis et supporters du club, et une chaude ambiance règne autour du mouton, de la sangria et de l'orchestre musette qui entraîne dans la danse les jeunes et leurs aînés.

En fin d'année, un repas amical réunit les joueurs, les dirigeants, leurs épouses et les personnes qui, à chaque manifestation, se dévouent sans compter.

Toutes ces rencontres, qu'elles aient un caractère sportif ou un air de fête permettent de créer le rapprochement et l'amitié, tout en procurant une saine distraction à tous et en faisant revivre LAPEYROUSE.

anciens combattants, prisonniers de guerre

La section locale de LAPEYROUSE A.C.P.G. dépend de l'Association Départementale du Puy-De-Dôme à CLERMONT-FERRAND.

Elle a été formée avec 40 rapatriés des camps d'Allemagne en juillet 1945.

Cette section a pour but d'aider les anciens combattants à faire leur demande de carte et de retraite de combattant ainsi que celle de retraite à 60 ans pour certains.

Il reste en actif vingt de ces rapatriés dont le bureau est composé de :

- Président d'honneur : Léon LANDRIEVE
- Président : Noël JAUBERT
- Trésorier : Louis COURROUX
- Porte-drapeau : Aimé BERTHON

club du 3^{eme} age



L'Association la plus jeune de LAPEYROUSE, c'est actuellement ... celle des Anciens ! Créée depuis moins d'un an, elle compte déjà plus de 180 membres actifs et plus de 20 "Amis des Anciens", habitant LAPEYROUSE.

La devise de l'Amicale des Anciens LAPEYROUSE-BUXIERES est "ENTRAIDE et AMITIE".

Membres de LAPEYROUSE du bureau et du conseil d'administration :

BRUN René (Président), GUILLOT René (Secrétaire), ARNAUD Gustave (Trésorier), BUVAT Berthe, CHEVALIER Félicien, COLAS Louis, GOUPILLEAU J. Raymonde, GAUVIN Léa, GUILHOT Marcel, NENY Léontine, RABAIX Marcel, VILLECHENON Louis.

ACTIVITES EN 1978 :

31 mai : Sortie-promenade d'une journée, région VICHY, THIERS, CLERMONT. (96 participants).

17 septembre : participation à la Fête de LAPEYROUSE en faisant appel à un groupe folklorique de MONTAIGUT.

28 septembre : Sortie-récréation d'une demi-journée, Cinéma à SAINT-ELOY, goûter à LA BOULE. (114 participants).

25 novembre : Fête des Anciens, Salle Municipale de la Cantine. Après le déjeuner, (154 participants) animations diverses par les Anciens et le groupe folklorique des "Petits Bitous".

Séances de projection : 18 octobre, 5 et 12 novembre, 10 décembre, Diapos et cinéma d'amateur. Les séances se poursuivront.

Un bulletin de liaison-information vient d'être distribué aux Adhérents.

Les différentes activités se préciseront au cours des prochains mois selon les possibilités qui se présenteront. Dès maintenant, il a pu être constaté un enthousiasme certain des Anciens de LAPEYROUSE et une grande bonne volonté des Responsables. Ceux-ci tiennent à souligner la sympathie générale qui a accueilli dès le début, la création de l'Amicale des Anciens et qui s'est manifestée notamment par la générosité de la Municipalité et de l'ensemble des Artisans et Commerçants de LAPEYROUSE.

Que tous soient assurés de la reconnaissance des Anciens qui les remercient très sincèrement.

société de chasse

En 1925, le Docteur Alfred ROUDAIRE créait la Société de chasse "La Lapeyrousienne" et, jusqu'à sa mort, en 1945, il en fut le Président. Son fils Pierre, ingénieur agronome lui succède et conduit les destinées de la société jusqu'en 1956. A cette date, Monsieur René DESNAUD est élu président et y reste jusqu'en 1971 et depuis, c'est Monsieur Félicien CHEVALIER qui assume la présidence.

La société est administrée par un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire-trésorier, d'un secrétaire-trésorier adjoint, et de cinq membres élus à bulletins secrets et renouvelables chaque année par tiers.

Le bureau se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Les sociétaires se réunissent en assemblée générale chaque année au mois de juin.

De plus, la société a trois gardes assermentés et adhère à la Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-De-Dôme.

Actuellement, 105 sociétaires disposent d'environ 1 500 hectares pour pratiquer leur sport favori.

Les ressources de la société proviennent :

- des cotisations de ses adhérents ;
- des dons volontaires ;
- des subventions du Conseil Municipal (200 F)
de la Fédération Départementale des Chasseurs.

L'achat du gibier de repeuplement représente environ 80 % des dépenses. Il reste donc autour de 20 % pour payer les frais de gestion :

- primes d'assurances
- responsabilité civile
- accidents des gardes-chasse
- affiliation à la Fédération
- abonnement au Chasseur du Puy-De-Dôme
- droit d'enregistrement
- impôt sur bail
- timbre papier à lettre, ETC ...

Les gardes-chasse de la société ainsi que les membres du bureau ne perçoivent aucun salaire.

La société a pour buts :

- de repeupler et préserver le gibier (réserve de chasse et répression du braconnage) ;
- de détruire les animaux nuisibles et malfaisants pour permettre au plus grand nombre de pratiquer correctement un sport sur les terrains mis à leur disposition par les propriétaires.

le comité des fêtes

Le Comité des Fêtes est certainement l'une des plus vieilles associations lapeyrousiennes.

Il eut comme Président, il y a bien longtemps déjà, Monsieur Ferdinand AUCLAIR, auquel succéda Monsieur Alexandre ROCHET. Ce dernier organisa alors, malgré ses "anicroches célèbres" avec les forains, des fêtes qui connurent un vif succès, durant de nombreuses années.

La Fête Patronale à LAPEYROUSE fut pendant longtemps l'une des plus réputées des petites communes environnantes.

Mais la vie a évolué, le pays s'est dépeuplé et les façons de se divertir ne sont plus les mêmes. La fête demeure tant bien que mal : les manèges et les jeux attirent toujours les enfants et la course cycliste du lundi a toujours "ses fans".

Cette année, l'Amicale des Anciens a pris l'heureuse initiative d'animer l'après-midi du dimanche avec un défilé et des danses folkloriques et nous l'en remercions.

Actuellement, le Conseil d'Administration se compose des membres suivants :

- | | |
|----------------|------------------|
| - Paul MERITET | - André THEVENIN |
| - Dino BASSI | - Robert DECORPS |
| - Jean MERCIER | - Maurice GAUVIN |

Pour 1979, une réunion de l'Assemblée Générale est prévue afin de procéder au renouvellement du bureau.

Si certains jeunes sont intéressés, qu'ils se manifestent : ils seront les bienvenus. Déjà, quelques uns nous ont apporté leur aide depuis 2 ans pour la décoration du Bourg et nous avons apprécié leur geste.

Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés pour que "la traditionnelle fête patronale" puisse se maintenir.

combattants, Algerie-Tunisie-Maroc

L'Association a été fondée en mars 1974 et composée par les anciens combattants des guerres d'Algérie, Tunisie et Maroc.

Le nombre des membres adhérents a peu varié de la date de constitution ; l'effectif est, à l'heure actuelle, de 23.

Les buts et la raison d'être de cette association sont d'une part, d'obtenir le titre de reconnaissance de la nation pour ses adhérents et d'autre part, la carte de combattant.

Le bureau est composé comme suit :

- Président d'honneur : Léon LANDRIEVE
- Président : Guy TOURRET
- Vice-Président : Georges MARTIN (La Chiraille)
- Secrétaire-Trésorier : René BEYLOT
- Secrétaire-Adjoint : Paul MEUNIER (Les Châtaigniers)
- Porte-drapeau : Jean LESCHER et Aimé VACHETTE